

A retourner:
e-mail: kopas@smgv.ch

KAGA-Sekretariat
Oberwiesenstrasse 2
Postfach
8304 Wallisellen



Déclaration d'adhésion concernant l'introduction / l'application de la solution de branche MSST

1. La firme signataire déclare par la présente se subordonner à la solution de branche ASEPP pour la sécurité du travail et la protection de la santé et procéder à l'introduction et l'application de la solution de branche MSST comprenant la formation PERCO ainsi que la formation dans l'entreprise dans les conditions respectives en vigueur de la solution de branche.
2. Cette soumission comprend également l'exécution des prescriptions et obligations concrètes et générales émises par la CSTPS (commission pour la sécurité du travail et la protection de la santé) à l'intention de l'entreprise.
3. L'entreprise reste dans tous les cas responsables de l'accomplissement correct des prescriptions légales des directives MSST dans le cadre de la solution de branche.
4. Par la présente, l'entreprise soussignée commande le manuel Solution de branche MSST Sécurité au travail / Protection de la santé pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie au prix de 300 francs pour les membres ASEPP / 900 francs pour les non-membres, frais de port et TVA en sus. Sous réserve de modifications de prix.
5. Une suppression de l'assujettissement souhaitée par l'entreprise peut être communiquée par écrit au secrétariat de la CSTPS en septembre pour la fin de l'année civile.

Entreprise:

Branche):

Rue:

PLZ/Lieu:

Tel.:

E-Mail:

Nombre de salarié:

Date et Signature:
.....